

1^{er} janvier 1997 – Le “centenaire” du marégraphe

Au début de l'année 1996, Paul Bonnetain, chef du département du nivellement à l'IGN, a l'idée de profiter de l'année 1997, qui va marquer le centenaire de la fixation du zéro normal des altitudes utilisées sur la partie continentale du territoire national, pour demander à La Poste d'éditer un timbre consacré à l'observatoire qui a permis cette fixation. Dès le mois de février, le département communication de l'IGN propose au directeur général de l'établissement, sur le thème du centenaire du marégraphe de Marseille, une maquette pour un éventuel timbre commémoratif, une déclinaison du même sujet sous la forme d'un calendrier, et des opérations de relations publiques.

L'année 1997 n'est évidemment pas l'année du centenaire de l'observatoire, construit en 1883-1884, mais, à la décharge du service chargé de la communication à l'IGN, reconnaissons que le réel évènement à fêter au début de l'année 1997 aurait été beaucoup moins médiatique !

En prévision de l'ouverture du marégraphe au public, réclamée par l'Office de tourisme de Marseille, Alain Pruneyre, chef du centre IGN d'Aix-en-Provence, fait réaliser un aménagement décoratif des locaux, sous la forme de panneaux explicatifs affichés dans le bâtiment principal. Il envisage aussi la confection d'un livret *Centenaire du marégraphe*, qui fournirait une information plus complète que cette exposition.

Ni ce livret ni le timbre postal ne voient le jour mais l'IGN choisit le nivellement pour illustrer son calendrier 1997 et le *Centenaire du marégraphe* pour agrémenter ses cartes de vœux.



La très belle carte de vœux de l'Institut Géographique National, basée sur l'association anachronique du marégraphe de Marseille et d'un repère de nivellement de type Bourdalouë.

En parallèle, le marégraphe de Marseille fait l'objet de deux longs articles dans la revue culturelle de la ville (n°178 – octobre 1996) et dans *Le Chasse Marée*. Dans les tous premiers jours de l'année 1997, une dépêche de l'Agence France Presse marque aussi le début d'une importante vague de reportages de télévision, d'émissions de radiodiffusion et d'articles consacrés au nivellement et au marégraphe de Marseille. Presque tous ces papiers renferment malheureusement des imprécisions, voire quelques erreurs, qui peuvent sans doute s'expliquer par des exigences de mise en page, une volonté trop forte de vulgarisation, ou de simples défauts de compréhension des auteurs journalistes...

Le bilan de cette campagne est donc extrêmement contrasté : certes, le marégraphe de Marseille bénéficie d'une publicité qu'il n'avait jamais connue, mais celle-ci est réalisée en colportant quelques idées fausses. Seul un article de Robert Vincent, président honoraire de l'Association française de topographie (AFT), échappe à cette critique. La mise en lumière du marégraphe présente peut-être aussi un effet pervers illustré par l'épisode de vandalisme raconté dans l'épisode n°3 de *Un jour au marégraphe* et dans l'histoire racontée dans le paragraphe ci-dessous.

Le 28 janvier 1997, Michel Rondet fait visiter le marégraphe à deux équipes de télévision. Un individu, ne jouissant manifestement pas de toute sa raison, s'approche du groupe et prétend être le propriétaire des bâtiments. Michel Rondet alerte le commissariat de police le plus proche. Les îlotiers, puis la police judiciaire arrivent sur les lieux et constatent "qu'une double-porte est arrachée, que le verrou de la porte donnant sur la cour du marégraphe a été changé et interdit l'accès au logement du gardien, qu'une deuxième porte donnant sur la Corniche est condamnée de l'intérieur". Le "propriétaire" accepte d'ouvrir le logement du gardien, où aucun autre dégât n'est constaté. Il consent à remettre à Michel Rondet une clé du verrou "afin de déménager les matériels que l'IGN a stocké dans ce local". Après le départ forcé du "propriétaire", la plainte déposée par l'IGN reste sans suite et la conclusion de cet épisode tragi-comique est que la publicité faite autour du marégraphe rend encore plus urgents les travaux anti-effraction déjà prévus.

A. C.